



Contrat d'adhésion d'une Entreprise / Organisation à AGCE N°240

Contrat d'Adhésion à l'ONG AGCE International (AGCE - Action Globale Caritative et Economique-Numérique)

Entre

L'Organisation Non Gouvernementale **AGCE International**, sise à son siège situé à quartier Nylon, Douala-Cameroun, représentée par son Coordinateur Général et Président du Collège Central, Monsieur SAMPA NKWENDJEU Josué, ci-après dénommée "l'ONG",

ET

_____ **[Nom de l'Entreprise/Organisation]** ,

dont le siège social est situé à _____

[adresse de l'entreprise/organisation], représenté par _____

[nom du représentant], en qualité de _____

[fonction du représentant], ci-après nommé "le Partenaire",

Préambule

L'ONG AGCE International a pour mission de promouvoir des actions socio-humanitaires, économiques et numériques en faveur du développement durable des communautés locales, nationales et internationales. Le Partenaire souhaite s'associer à cette mission en devenant membre et en participant activement aux activités de l'ONG.

Les parties conviennent ce qui suit :

Article 1 : Objet du Contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités d'adhésion du Partenaire à l'ONG AGCE International, ainsi que les droits et obligations des parties.

Article 2 : Durée du Contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée de 5 an, à compter de la date de sa signature. Il est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de 1 an sauf dénonciation par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception 3 mois avant la fin de la période en cours.



Article 3 : Droits et Obligations du Partenaire

3.1 Droits du Partenaire :

- Le Partenaire reçoit une carte de membre.
- Le Partenaire a la possibilité de publier son portrait associatif et professionnel sur les sites internet, médias et documents officiels de l'ONG.
- Le Partenaire accède aux formations offertes par l'ONG et reçoit gratuitement des informations et expertises pour un accompagnement optimal de ses projets.
- Le Partenaire participe aux événements publics et privés de l'ONG, ainsi qu'aux publicités dans la presse, à la radio et à la télévision.
- Le Partenaire bénéficie des actions communes et communautaires de l'ONG, tant au niveau national qu'international.

3.2 Obligations du Partenaire :

- Le Partenaire s'engage à respecter les statuts et règlements de l'ONG.
- Le Partenaire participe activement aux activités et projets de l'ONG.
- Le Partenaire verse une cotisation annuelle de **200 000 FCFA** à l'ONG.
- Le Partenaire fournit des rapports réguliers sur les activités exercées dans le cadre de son partenariat avec l'ONG.

Article 4 : Droits et Obligations de l'ONG

4.1 Droits de l'ONG :

- L'ONG se réserve le droit de résilier le contrat en cas de non-respect des obligations par le Partenaire.

4.2 Obligations de l'ONG :

- L'ONG s'engage à fournir au Partenaire une carte de membre et à publier son portrait associatif et professionnel sur une plateforme web dédiée au partenaire pour ses activités.
- L'ONG offre au Partenaire l'accès à ses formations, informations et expertises.
- L'ONG invite le Partenaire à ses événements publics et privés et l'inclut dans ses publicités.
- L'ONG permet au Partenaire de bénéficier des actions communes et communautaires.





Article 5 : Conditions Financières

Le Partenaire s'engage à payer ses droits d'adhésion définitifs de **777 500 FCFA** et une cotisation annuelle de **200 000 FCFA**, payable en espèces ou par chèque ou par transfère mobile à AGCE.

Article 6 : Résiliation

Le présent contrat peut être résilié par l'une ou l'autre des parties en cas de manquement grave aux obligations contractuelles, après envoi d'une mise en demeure conservée sans effet pendant un délai de mise en demeure.

Article 7 : Litiges

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. À défaut, le litige sera soumis à la compétence exclusive des du comité de discipline de l'Organisation AGCE qui définit la conduite définitive à suivre.

Article 8 : Dispositions Finales

Le présent contrat constitue l'intégralité de l'accord entre les parties. Il ne peut être modifié que par un avenant signé par les deux parties.

Fait à _____, en deux exemplaires originaux.

Pour l'ONG AGCE International :

Monsieur SAMPA NKWENDJEU Josué
Coordinateur Général et Président du Collège Central.

Signature : _____

Pour le Partenaire :

Signature : _____

Nom du représentant] [Qualité du représentant] [Nom de
'Entreprise/Organisation]





Pour le Partenaire :

[Nom du représentant] [Qualité du représentant] [Nom de l'Entreprise/Organisation]

Paiement de ses droits d'affiliation ou d'adhésion à l'organisation non gouvernementale d'un montant 777 486 FCFA - Droit d'adhésion statutaire pour une :

- Grande association,
- Association d'église caritative,
- Entreprise et Organisation.

✓ **Frais d'adhésion** _____ FCFA

✓ **Frais de contribution** _____ FACFA

La somme totale en ce jour s'élève à : _____ FCFA

Le même montant en toute lettre _____
_____.

Si vous avez des questions concernant votre plan d'accompagnement et de traitement de vos informations ou le choix des options de paiement, n'hésitez pas à nous les poser. Nous sommes à votre disposition pour vous aider à obtenir les services d'expertise et d'accompagnement technique et économique numérique en ligne et en personne souhaités ou indispensables.

Signature du partenaire et la mention lu et approuvée

Date

Nom du partenaire en lettre majuscule

